

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 26 février 2016**

---

**Délibération n° 20-2016**

Le Conseil d'administration accepte de modifier et de compléter sa délibération n° 85-20156 du 20 juillet 2015 selon les termes suivants :

Le conseil d'administration fixe le tarif des frais pédagogiques du master Mathématiques-Informatique-Statistique – spécialité mathématiques et application des mathématiques – à distance à 342 euros.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 16	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

*Visa du Président*  
  
*Jean PEETERS*

Document(s) en annexe au présent extrait : projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02 mars 2016

Document mis en ligne le : 02 mars 2016